

Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 23 novembre 2022

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 16 mai 2022	3
II. Relations Inspé/EAFC, des actions de formations communes (cf. annexes 1 et 2) :.....	3
III. Évaluation par compétences des étudiants du DIU « entrée dans le métier » : premières réflexions (cf. annexe 3) :	5
1. Les objectifs de l'outil :	5
2. La structure de l'outil :	5
3. Les différents acteurs de l'outil :	6
4. Calendrier de la mise en œuvre de l'outil :	6
5. Les facteurs de réussite de l'outil :	6
6. Questions et remarques :	6
IV. Questions diverses :	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	AGRAZ	MCF - FLSH Limoges
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
Mme	BAYON	Etudiante M2 MEEF PE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	COUTURE	IEN-EG IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques Académie de Limoges
Mme	DONNEZ	Tutrice second degré - Académie de Limoges
Mme	DUFOSSÉ	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
Mme	GIRAULT	Représentante de l'EAFC – Académie de Limoges
Mme	LAPAQUETTE	IEN Circonscription Haute-Vienne 3
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe – Inspé de l'académie de limoges
Mme	LENOIR	Conseillère technique "Ecole inclusive" - Académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RIFFAUD	Etudiant M2 MEEF Mathématiques - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RUHAUD	Etudiant M2 CPE - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	ARTAUD	Cardie - Responsable 110 bis - Académie de Limoges
M.	ARZOUMANIAN	IA - IPR de mathématiques – Académie de Limoges
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
Mme	NOGUE	IEN Circonscription Brive urbain – Académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	SAUVIAT	Doyen FDSE Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BILLOT	Chargée de mission vie culturelle et associative - FLSH Limoges
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante du SCD – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN - Académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	VICTORIA	Ingénieure pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 13h30.

M. Fayol et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, accueillent de nouveaux membres au sein du COSP :

- Mme Donnez, désignée par le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges en date du 28/09/2022 à la place de Mme Plazanet-David, représentera les tuteurs du second degré ;
- Mme Girault, nommée par le rectorat de l'académie de Limoges en remplacement de Mme Moreau, est représentante de l'École académique de formation continue (EAFC) ;
- Mme Lenoir, également désignée par le conseil d'institut du 28/09/2022 à la place de M. Durand, est Conseillère Technique « Ecole inclusive » auprès de Madame la rectrice de l'académie de Limoges ;
- M. Riffaud, membre représentant des usagers, est étudiant en Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) parcours « Professeur de Mathématiques » à l'Inspé de l'académie de Limoges ;

I. Approbation du compte rendu du COSP du 16 mai 2022

M. Fayol s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du COSP du 16 mai 2022. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du COSP du 16 mai 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. Relations Inspé/EAFC, des actions de formations communes (cf. annexes 1 et 2) :

M. Luchez, délégué académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN) et directeur de l'École académique de formation continue (EAFC), présente aux conseillers le rôle et les missions de cette école ainsi que les liens qui l'unissent à l'Inspé de l'académie de Limoges.

Il rappelle tout d'abord que l'EAFC a été créée dans le cadre du Grenelle de l'éducation et a, de fait, remplacé les services de la DIFOR initialement chargés de la formation continue au sein de l'académie.

Le cahier des charges de l'EAFC consiste à proposer une formation au plus près des besoins réels des agents et à accompagner la professionnalisation et les évolutions de carrière de l'ensemble des acteurs de l'académie.

Dans cette optique, trois missions principales lui ont été confiées :

1. **l'accompagnement dans les métiers de l'Éducation Nationale** avec la mise en place de plans de formation spécifiques à destination de publics pluri-catégoriels. Sont ainsi concernés les enseignants du second degré qu'il s'agisse de contractuels, de fonctionnaires stagiaires à temps complet ou encore de professeurs néo-titulaires mais également les personnels administratifs et les personnels d'encadrement stagiaires. Il leur est ainsi donné la possibilité de se former, par exemple, aux gestes professionnels (en lien ou non avec la classe, selon leur statut) ou encore à la maîtrise de logiciels spécifiques utilisés dans le cadre de leur fonction ;

2. **la formation des agents titulaires** en organisant, tant pour des personnels administratifs, que pour des enseignants ou des personnels d'encadrement, des journées de stage. Celles-ci qui représentent un volume de travail important permettent de mettre en avant les différentes missions de l'EAFC ;

3. **l'accompagnement des souhaits d'évolution professionnelle** qui se manifeste de plusieurs manières :

- **par la mise en place d'un compte personnel de formation (CPF)**, celui-ci aidant les agents à évoluer en fonction de leurs demandes soit en leur finançant des formations, soit en leur proposant des bilans de compétences ;

- **par l'existence d'une commission adaptation/reconversion** des enseignants qui consiste en une sorte de tutorat et de formation adaptée ;

- **par des préparations aux concours** : administratifs, enseignants, encadrement, agrégations internes, infirmiers...

- **par la proposition de parcours de formation** qui leur permettent de se spécialiser en se concentrant sur une problématique unique. Mme Girault, ingénieure de formation à l'EAFc, explique que ces parcours ont été conçus l'an passé pour une mise en œuvre dès la rentrée 2022. Ils sont actuellement au nombre de six, tous à candidature individuelle mais cela pourrait évoluer, notamment par la proposition de parcours à publics désignés. Elle ajoute que, parmi ces parcours, quatre d'entre eux sont inter-catégoriels et concernent, dès lors, tous les agents de l'académie. Les intervenants sont également divers puisqu'il peut s'agir aussi bien de formateurs académiques, que de formateurs de l'Inspé ou encore de formateurs du réseau Canopé...

Mme Girault décline ces six parcours :

- deux d'entre eux sont validés par un Diplôme d'Université (D.U.) :
 - ✓ « Formation de formateur », conjoint avec l'Inspé de l'académie de Limoges ;
 - ✓ « Management » ;
- les quatre autres sont, quant à eux, validés par une attestation de formation :
 - ✓ « École inclusive » : ce parcours a été élaboré en collaboration avec M. Bordet, chargé de mission « École inclusive » à l'Inspé ;
 - ✓ « Égalité » : ce parcours est porté par Mme Legros, directrice adjointe de l'Inspé. Elle précise que ce dernier, pour lequel la demande semble très importante, va être retravaillé de sorte qu'il devienne un D.U. de l'Université de Limoges dans les années futures ;
 - ✓ « Enseigner avec le numérique » ;
 - ✓ « Moodle dans sa pratique d'enseignement » ;

M. Moyon explique que potentiellement d'autres parcours ou D.U. pourraient être en construction et contribuer ainsi à offrir plus de possibilités et à professionnaliser encore plus les collègues de l'académie.

M. Luchez indique que l'EAFc et l'Inspé de l'académie de Limoges sont des acteurs incontournables et indissociables de la formation des personnels. Ils sont étroitement liés de par :

- les interventions de certains Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) ou de formateurs académiques dans la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps inscrits à l'Inspé en Diplôme inter-universitaire (DIU), mais aussi dans celle des étudiants de première et de deuxième années de Master MEEF. M. Moyon précise que la petite taille de notre académie peut s'avérer parfois être une contrainte et que, dans la réalité, les interventions sont plutôt confiées à des chargés de missions qu'à des IA-IPR souvent retenus par d'autres obligations ;

- les interventions de formateurs de l'Inspé dans la formation continue et dans l'organisation et la préparation aux concours internes.

M. Luchez ajoute que ce partenariat est encore amené à évoluer notamment par la co-organisation d'évènements tels que la journée académique de l'innovation qui aura lieu dans les locaux de l'Inspé ou encore par l'intervention du service de la division du personnel du rectorat de l'académie de Limoges auprès des fonctionnaires stagiaires pour leur présenter les règles du mouvement interacadémique.

Mme Girault ajoute que, pour la formation CAFFA et les parcours C2i2e, ce partenariat est aussi très important dans la mesure où ces formations se déroulent essentiellement à l'Inspé.

M. Luchez termine en indiquant que deux axes d'action sont à envisager :

- laisser une place plus importante à la recherche universitaire au sein de la formation continue ;
- transformer certains parcours de formation en D.U. pour renforcer encore davantage les liens avec l'Université de Limoges et ses composantes.

M. Ruhaut, étudiant en Master 2 MEEF mention « Encadrement éducatif » parcours « Conseiller principal d'éducation » (CPE) et représentant des usagers au sein de ce conseil, interroge M. Luchez et demande si les éléments qu'il vient de présenter concernent aussi les CPE. M. Luchez répond que c'est effectivement le cas.

M. Fayol remercie M. Luchez et Mme Girault pour leur présentation. Il souhaiterait que des points d'étape soient faits régulièrement afin de mesurer les évolutions de ce partenariat et de pouvoir faire de nouvelles propositions.

III. Évaluation par compétences des étudiants du DIU « entrée dans le métier » : premières réflexions (cf. annexe 3) :

M. Moyon rappelle aux conseillers que les fonctionnaires stagiaires à mi-temps sont inscrits dans un diplôme inter-universitaire (DIU) « entrée dans le métier » dont la formation revient aux Inspé.

Les maquettes ont été conçues selon un cadre national mais ont été déclinées en fonction des contraintes locales. Elles ont fait l'objet d'un vote à la fin de la dernière année scolaire pour une mise en œuvre dès la rentrée 2022. Elles se composent de quatre blocs :

- le bloc 1, dédié à la Culture métier commune (CMC) et géré par le pôle CMC ;
- le bloc 2, plus centré sur la discipline et la didactique de la discipline et dont l'organisation est à la charge des responsables de parcours ;
- le bloc 3, axé sur la réflexivité, la recherche et la projection dans le métier d'enseignant ;
- le bloc 4, plus spécifique au numérique éducatif.

M. Moyon présente Mme Victoria, ingénieure de formation, recrutée cette année pour accompagner en particulier la mise en place de cette formation et penser l'évaluation par compétences de ces DIU.

Mme Victoria présente les premières réflexions autour de l'outil qui sera utilisé pour cette évaluation. Cependant, elle précise qu'elles feront, par la suite, l'objet d'une discussion avec les responsables de parcours concernés avant d'être entérinées.

1. Les objectifs de l'outil :

Mme Victoria explique que :

- d'une part, l'idée est que les fonctionnaires stagiaires conçoivent un portfolio dans lequel ils seront amenés à présenter leur métier sous la forme d'un blog de formation personnel. Celui-ci constituera un cours spécifique dans Moodle et présentera un double intérêt :
 - l'évaluation des compétences des blocs 2 et 3 de la maquette du DIU ;
 - l'évaluation de la progression et l'analyse de ces DIU sur leurs propres compétences professionnelles puisqu'ils devront s'auto-évaluer et auront la possibilité de faire évoluer leur travail.
- d'autre part, ce portfolio servira de support à l'oral final qui aura lieu fin mai 2023 et qui validera ou non le DIU.

2. La structure de l'outil :

Ce portfolio sera composé de plusieurs champs :

- ✓ *un champ dédié à l'activité et à sa description* : les DIU devront produire plusieurs articles (environ entre trois et cinq par an) décrivant des activités avec des compétences professionnelles différentes ;
- *un champ dédié aux tâches et aux compétences utilisées* : ils devront présenter chaque activité ainsi que les différentes tâches qui la composent. Chacune des tâches devra alors être associée à une compétence professionnelle et commune. Les fonctionnaires stagiaires devront justifier leur choix de tâche, expliquer le processus utilisé et s'interroger sur la compétence qui leur aura semblé la plus essentielle pour réussir leur activité ;
- *un champ dédié au bilan* : ils devront ici s'auto-évaluer et noter quels sont, selon eux, les facteurs de réussite mais aussi les difficultés rencontrées ; ils indiqueront le niveau qu'ils estimeront avoir atteint pour chacune des compétences travaillées ;
- *un champ pour le dépôt de tous types de documents* : les fonctionnaires stagiaires pourront déposer divers types de supports (images, sons, vidéos...).

Pour accomplir ce travail, ils seront guidés par des consignes précises, par une grille d'évaluation qui les aidera à se situer dans l'avancée de leur travail et qui sera partagée avec leur référent. Enfin, ils pourront aussi bénéficier d'un support technique assuré par Mme Victoria.

3. Les différents acteurs de l'outil :

Les fonctionnaires stagiaires seront les acteurs principaux dans la construction de leur blog personnel qu'ils alimenteront par des articles. Tous les articles pourront être consultés par leurs pairs qui auront la possibilité de les commenter ou d'échanger avec eux sur telle ou telle compétence.

Enfin, les référents des portfolios, qui seront les mêmes que ceux du stage, pourront eux aussi, non seulement consulter et commenter les articles des DIU qu'ils suivent, mais aussi prendre connaissance des commentaires laissés par les autres fonctionnaires stagiaires.

Les DIU seront autorisés à apporter des modifications et à faire progresser leur travail en fonction des remarques qu'ils pourront recevoir des uns et/ou des autres.

4. Calendrier de la mise en œuvre de l'outil :

Mme Victoria précise qu'il s'agit d'un projet expérimental. Après avoir été présenté aux responsables de parcours et aux DIU, il sera finalisé courant décembre 2023 pour une mise en application dès janvier 2023.

Une évaluation du dispositif est prévue en juin 2023 à la fois vis-à-vis des fonctionnaires stagiaires et des référents afin de savoir quels bénéfices auront pu être retirés de ce travail.

5. Les facteurs de réussite de l'outil :

La mise en place de ce type de portfolio présente plusieurs avantages :

- une analyse de pratiques à la fois réflexive sur l'activité professionnelle et formative ;
- une progression dans l'acquisition des compétences ;
- un travail sur la compétence numérique du portfolio.

6. Questions et remarques :

M. Agraz, maître de conférences à la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines (FLSH) de Limoges, souhaiterait savoir si les compétences sur lesquelles devront travailler les DIU sont déjà définies. M. Moyon répond que ces compétences sont celles du référentiel. M. Agraz se demande si cela ne limitera pas leur propre réflexivité ? M. Moyon répond que ce peut être en effet le cas mais que le fait d'avoir toujours recours au même bloc de compétences permet de s'appuyer sur un socle commun au sein de la formation.

M. Couture, Inspecteur de l'Éducation Nationale-Enseignement Générale du second degré de Mathématiques et Sciences Physiques de l'académie de Limoges, trouve cet outil très intéressant notamment parce qu'il permet, au travers d'une tâche, de réfléchir sur ses propres compétences. Il pense qu'une réflexion pourrait être envisagée afin de l'élargir par la suite aux stagiaires en temps complet et aux titulaires de première et de deuxième années. M. Moyon approuve cette idée mais ajoute que cela nécessite de s'assurer en amont que ce public ait bien accès à la plateforme Moodle.

Mme Billot, chargée de mission vie culturelle et associative à la FLSH Limoges, rappelle que les référents Inspé ne réalisent qu'une seule visite des DIU dans leur établissement et qu'elle a lieu au premier semestre. Par conséquent, elle se demande comment le suivi du portfolio, assuré par ces mêmes référents de stage, pourrait être envisagé. M. Moyon répond que cette visite formative doit justement servir de point de départ dans la construction de ce portfolio et que ce dernier permettra ensuite d'obtenir une sorte de suivi de ce que fait le stagiaire dans sa classe et la manière avec laquelle il analyse cela. Les échanges avec le référent ne se limiteront alors pas à la seule visite de stage mais se prolongeront tout au long de l'année.

Mme Girault, demande si les fonctionnaires stagiaires devront balayer toutes les compétences professionnelles à travers seulement quelques articles. M. Moyon explique qu'il s'agira plutôt pour eux de mettre en avant trois compétences professionnelles et la moitié des compétences communes différentes à chaque fois. Dans le cas contraire, cela reviendrait à les contraindre à rédiger un plus grand nombre d'articles. Mme Victoria ajoute que pour cette année, la réflexion étant assez tardive, l'exigence ne sera probablement pas la même que celle attendue dans les années à venir.

M. Fayol propose qu'un premier bilan soit fait dans un an pour faire le point sur la manière avec laquelle ce nouvel outil d'évaluation aura été géré et comment s'en seront emparés les fonctionnaires stagiaires.

M. Fayol émet une réserve et se demande si la capacité rédactionnelle des DIU ne va être déterminante dans cette évaluation. Il ne faudrait pas que cela sélectionne d'office ceux qui ont plus de facilités à rédiger que les autres. Mme Victoria répond qu'il s'agit de numérique et que l'écrit n'est pas obligatoire, il peut s'agir d'un enregistrement ou de tout autre support.

M. Fayol juge nécessaire de rappeler la hiérarchie des objectifs. L'oral final validant ou non le DIU reste la priorité et tout ce qui se déroule en amont sert à instrumentaliser et à alimenter celui-ci.

M. Fayol termine sur ce point en remerciant Mme Victoria pour sa présentation.

IV. Questions diverses :

M. Fayol demande si les conseillers souhaitent aborder d'autres points particuliers.

Mme Girault intervient et demande si une réflexion sur le plan académique de formation pourrait être proposée par des intervenants de l'Inspé et être mise à l'ordre du jour du prochain conseil. Elle explique que le plan de formation est construit sur proposition de formateurs. Un outil a été mis en place afin de recenser et d'identifier les besoins de tous les agents de l'académie. Pour M. Fayol, le changement de politique associé à la mise en place de l'EAFC doit contribuer à mettre en oeuvre des formations pour palier les lacunes des professionnels.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres questions, M. Fayol annonce que le prochain COSP se tiendra le 15 mars 2023 à 13h30.

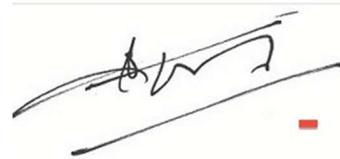
Il remercie les conseillers et clôt la séance à 15h14.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr